

ont préféré employer l'expression «objectifs nationaux» en ce qui concerne la pollution.

Le troisième principe directeur précise que ceux qui déversent des eaux-vannes dans un cours d'eau paieront les frais d'épuration et répareront le tort que la pollution cause aux usagers. Tout le monde a entériné ce troisième principe.

Le quatrième principe directeur prévoit des stimulants d'ordre financier destinés à encourager la lutte de l'industrie contre la pollution, ainsi que son programme de recherches. Sauf erreur, nous avons des lois qui prévoient cela à l'heure actuelle, et j'espère qu'on les consultera attentivement pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'inciter l'industrie à s'intéresser davantage à ce problème.

Cinquièmement, on a signalé la pénurie de spécialistes dans ce domaine, pénurie réelle. Depuis la conférence, j'ai discuté de la question avec d'autres personnes et le recrutement d'un personnel compétent pour effectuer ce genre de travaux semble très difficile.

Sixièmement, le meilleur centre de contrôle de la pollution est une région ou un bassin hydrographique—j'ai assisté à une ou deux réunions à ce sujet—et la meilleure façon de l'enrayer c'est de l'attaquer sur plusieurs fronts. Il y a eu de nombreuses discussions intéressantes sur cet aspect du problème. Certaines rivières sont internationales, d'autres sont interprovinciales, mais toutes possèdent des bassins hydrographiques, et il est évident qu'une administration des bassins hydrographiques devra être créée si l'on veut obtenir des résultats satisfaisants.

A la suite de ces principes directeurs et après avoir entendu les discussions, je proposerais—je suis sûr que beaucoup de députés sont de mon avis—que le gouvernement fédéral affecte des fonds au lancement d'un Institut de recherche sur la pollution, qui relèverait du Conseil national de recherches et dont le personnel comprendrait des ingénieurs, des biologistes, ainsi que des médecins et des sociologues avertis. A mon avis, nous devons sans tarder régler ou commencer à régler ce problème.

Lorsque j'ai interrogé l'autre jour, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur les intentions du gouvernement au sujet de ces directives, j'ai appris avec plaisir que le gouvernement prévoyait des mesures immédiates. Pour mieux en faire ressortir la nécessité, qu'il me soit permis de citer un article paru dans le *Globe and Mail* du 1^{er} novembre 1966.

Tout problème de pollution des eaux doit être attaqué sans délai.

Qu'il s'agisse d'une industrie primaire ou secondaire, d'une entreprise alimentant une industrie de fabrication ou d'une municipalité ou d'un village, les intéressés ont tout avantage à enrayer la pollution des eaux sans tarder.

Tel est l'avis de M. A. E. Berry, secrétaire-trésorier de l'Institut canadien de la lutte contre la pollution et président du Conseil ontarien de la conservation des eaux. M. Berry est également ancien directeur général de l'*Ontario Water Resources Commission*; aux États-Unis, on l'appelle souvent «Mr. Water».

Attendre quelques années pour s'attaquer aux problèmes de la pollution risque d'être extrêmement coûteux de dire M. Berry. A la longue pareil retard peut entraîner une perte de plusieurs millions de dollars.

Il conclut ainsi cet intéressant article:

«La société n'est que l'ensemble de ses membres, dont vous et moi. Si nous n'attaquons pas le problème, personne ne l'attaquera. Si nous ne faisons rien, rien ne se fera, mais soyez certain que nous le paierons cher.»

Nul doute, monsieur le président, qu'en dernière analyse, le facteur décisif c'est l'argent nécessaire aux recherches et à la collaboration entre les divers échelons de gouvernement: fédéral, provinciaux et municipaux. Puis l'industrie devrait assumer des responsabilités financières clairement établies pour permettre de donner suite aux programmes élaborés à la suite d'une solide enquête sur ce problème. Par conséquent, monsieur le président, je recommande de nouveau que l'on affecte des fonds du gouvernement fédéral à l'établissement d'un Institut de recherches sur la pollution se composant d'ingénieurs, de biologistes ainsi que de spécialistes en médecine et en sociologie pour que des recherches soient entreprises sans tarder.

• (5.20 p.m.)

Pour terminer, monsieur le président, j'aimerais citer, à l'appui de mon argument, un paragraphe d'un discours prononcé par le secrétaire parlementaire du ministre des Mines et des Relevés techniques, sur la pollution de l'eau. Sauf erreur, ce discours a été prononcé à la conférence sur une action concertée pour la pureté de l'eau, au *U.A.W. Hall*, de St. Catharines, en Ontario, le 18 juin 1966. Il est donc assez récent. Voici ce que le secrétaire parlementaire a dit de ce problème:

Ottawa a un rôle vital à jouer. Le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative au sujet de nos rivières et cours d'eau internationaux. Il devrait s'intéresser aux projets de portée interprovinciale. Bien plus...il doit appuyer et même compléter les efforts des provinces qui veulent tirer le meilleur parti possible de leurs propres ressources. Il peut accorder des subventions aux municipalités. Il peut faire des recherches et élaborer les lois de l'impôt de manière à encourager l'industrie à faire pour le reste de la société ce qu'elle ne ferait pas toujours pour elle-même.

J'espère que le gouvernement ne ménage aucun effort pour s'assurer la collaboration des gouvernements municipaux, de l'industrie et de tous les organismes qui s'intéressent à la question, et qu'il essaie d'encourager autant de Canadiens que possible à assumer